URIOPSS Hauts-de-France

PROGRAMME DE FORMATION

Le règlement général sur la protection des données (RGPD)

Objectifs pédagogiques

Pour les organismes médico-sociaux qui sont en pleine transition vers une culture de la protection des données personnelles, la mise en œuvre du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) constitue un véritable enjeu. Sa mise en conformité, obligatoire depuis 2018, représente une opportunité pour réinterroger ses pratiques et bénéficier d'un nouveau levier d'amélioration de la qualité du service rendu.

Programme

Module 1 : classe virtuelle introductive - Le 9 mars 2027 de 9h30 à 11h (1h30)

Public concerné et prérequis pédagogiques

Directeurs, responsables des systèmes d'informations, administrateurs

Durée, effectifs

2 jour(s) - 12 heures

12 stagiaires (capacité maximum)

Intervenant.e.(s)

Jean-Marie MOUCHE, Webmaster, DPO et référent numérique à l'URIOPSS PACAC

- Présentation détaillée des intervenants accessible via notre site : www.uriopss-hdf.fr/formation

Moyens pédagogiques et techniques – Matériel nécessaire

Blended learning (temps asynchrone et synchrone)
Un ordinateur portable, une tablette ou un smartphone avec connexion internet

Modalités d'évaluation des acquis

En amont de la formation : un test d'auto-positionnement et une évaluation des attentes

Sanction visée

PROGRAMME DE FORMATION

Action de formation, visant le développement des compétences, sanctionnée par une attestation de fin de formation

RAPPEL

Pour valider leur formation et obtenir un certificat de réalisation, les stagiaires doivent avoir :

- attesté de leur présence (émargement)
- réalisé les exercices préconisés par le formateur
- réalisé l'évaluation des acquis de leurs connaissances
- complété la fiche individuelle d'évaluation de la formation

Délais moyens pour accéder à la formation

- Les formations en Inter font l'objet d'une programmation accessible via le catalogue en ligne.

- Les formations en Intra sont programmées en tenant compte des disponibilités des apprenants et des intervenants.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap



Les stagiaires en situation de handicap sont invités à préciser leur besoin en amont de la formation afin d'échanger sur les éventuelles adaptations nécessaires en fonction de leur handicap.

Référente Handicap pour l'organisme de formation Uriopss HdF :
Martine BABELA : m.babela@uriopss-hdf.fr

Les locaux de l'Uriopss, à Boves et à Lille, sont accessibles pour les personnes à mobilité réduite. Le cas échéant, l'Uriopss s'appuie sur un réseau de partenaires pour répondre aux besoins exprimés, ou orienter si besoin vers les dispositifs ou acteurs spécialisés.

Registre public d'accessibilité téléchargeable depuis notre site Internet : www.uriopss-hdf.fr/formation

Tarif

Nos tarifs sont nets de taxes, car l'Uriopss n'est pas assujettie à la TVA (art. 261.7-1°b du CGI).